

24 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD - Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES - Bernard DEPORTE – Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Alexis DURANTET - Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET – Murielle MONGUILLON.

Absent : Philippe DURON

Absent excusé : Didier CONNES

Secrétaire: Catherine MARSAY

Bar restaurant

Le site de proximité (M. Ducarre) a fait mettre une annonce à SOS Village sur TF1. Il s'avère qu'il y a des contacts mais que l'investissement à réaliser concernant le matériel est trop élevé pour d'éventuels candidats. Aussi, Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'implication de la commune dans l'achat de matériel. Il rappelle le devis de la hotte environ 5135 € HT - un autre devis a été fourni pour un montant de 17 800 € HT comprenant machine à café – lave verres - machine à glaçons – arrière bar 3 portes – fourneau 4 feux sur four électrique – grillade – friteuse – armoires positive et négative - et lave-vaisselle. Soit un investissement de matériel de 27 543 € TTC. Il reste le mobilier pour environ 12 306 € TTC. Après visite du logement, celui-ci aurait besoin d'un rafraîchissement – il propose que les agents municipaux se charge de détapisser puis mettre de la laine de verre dans toutes les pièces et démonter la baignoire pour installer une douche (un devis sera demandé) – voir également ce qui peut être fait à la montée d'escalier (reprise ne carrelage ou bois).

Après débat, les membres du conseil municipal décident:

- d'allouer une enveloppe de 20 000 € comprenant entre autre la hotte en cuisine -les 3 portes dessous le bar , le rafraîchissement du logement et l'achat de matériel (à voir avec le futur locataire)
- de demander un devis pour la douche et pour l'escalier
- de faire une offre au liquidateur pour l'ancien mobilier de 300 € pour débloquer la situation

Lotissement Les Courreaux

Suite à une réunion avec le bureau Réalités et les organismes partenaires (véolia – SIEL – Roannais Agglomération – la Poste) et le problème de rétention d'eau, il est proposé pour réduire les coûts de faire un réservoir naturel d'eau dans chaque parcelle (réservoir de 3 m3 rempli de galet) puis une cuve de 50 m3 sous chaussée. Les boîtes aux lettres seront individuelles car la voie interne est à sens unique. Pour les containers ordures ménagères il y aura une levée à l'entrée du lotissement et une à la sortie.

Le permis d'aménager sera bientôt déposer puis l'appel d'offre

Des agences immobilières ont pris contact avec la mairie car intéressées pour proposer les terrains à leurs clients.

2017-10-01

Lotissement Les Courreaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux au lot. Les Courreaux (Eclairage public – électricité – télécom)

Commune de NOAILLY

24 octobre 2017

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage lotissement Les Courreaux	16 649 €	53.0 %	8 824 €
Alimentation et distribution	47 960 €	43.8 %	21 006 €
Renforcement P. Beauvallon-crédation départ P Noailly	7 500 €	0%	0 €
GC télécommunication	<u>17 380 €</u>	100 %	<u>17 380 €</u>
Total	89 489 €		47 210 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- PREND ACTE que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux du " lotissement communal Les Courreaux" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur pour information avant exécution.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 27/10/17
publication le 27/10/17

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année

- Autorise Monsieur à signer toutes les pièces à intervenir.

2017-10-02 Réhabilitation de La Cure (approbation avant projet)

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de réhabilitation de la Cure établi par M. BUCHET.

Il convient de retenir une solution et d'en arrêter le coût prévisionnel afin de démarrer la phase administrative et l'appel d'offre.

L'avant-projet est présenté avec 2 estimations : une sans l'extension pour 680 784.73 € HT et l'autre avec, pour un montant total HT de 727 224.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (8 pour et 5 abstentions) :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 27/10/17
publication le 27/10/17

- ACCEPTE l'avant-projet de réhabilitation de la Cure avec l'extension soit la création de 4 logements (1 T1 PMR – 1 T3 en RDC - 1 T3 et 1 T4 à l'étage en duplex)

- ACCEPTE le montant global HT du dossier qui s'élève à 727 224.44 €

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au compte 2313-150

- AUTORISE le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Monsieur le maire précise que ne sont pas prévus les travaux spécifiques à une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) soit bloc porte coupe feu – barre de maintien – soubassement – signalétique et qu'il conviendra que la mairie ait une étude de besoin.

La commune devra se repositionner auprès de Roannais Agglomération pour une subvention.

24 octobre 2017

Enveloppe de solidarité 2018

Monsieur le Maire précise qu'elle est consacrée depuis 2 ans à la Chapelle. Il propose de demander des devis pour la rénovation des jeux dans le parc de la MTL et la création d'un espace spécifique de jeux.

Compte rendu conseil d'école

113 élèves (incluant les 5 enfants de moins de 3 ans qui feront leur entrée en janvier) et 70 familles.

La réponse à la demande d'ATSEM l'après midi dans la classe de Mme Digat a été faite tardivement et est négative.

Elections de représentants des parents d'élèves : 71.4 % de votants (titulaires : .Quentin BERNARD – Sabrina BUNOUST– Maryline BRISEBRAS – Marion DURANTET et Virginie GACON)

L'accueil se fait dans les classe et non plus dans la cour – la rentrée scolaire s'est faite en musique suite à demande du ministère – problème de passage aux toilettes pendant la pause méridienne (les grands finissant de manger vers 13 h 10 -13 h 15).

La journée du goût s'est faite le mardi 17 octobre – le spectacle de Noël est prévu le vendredi 22 décembre et le chant des petits le jeudi 21 à la salle du conseil.

Rythmes scolaires : une réponse pour la semaine à 4 jours serait attendue pour janvier 2018 ! la mairie n'a pas eu d'information du ministère.

Le conseil décide de préparer un sondage / information (avec réponses obligatoires) à destination des parents pour bien expliquer les conséquences d'une nouvelle modification (devenir du personnel communal - accueil du mercredi – TAP – études) et tiendra compte des résultats.

2017-10-03 Motion : trop c'est trop

Monsieur le maire expose la motion déposée par les collectivités territoriales par l'intermédiaire des élus communaux :

Nous n'avons pas reçu le mandat d'abandonner nos communes à leur disparition !

Réforme territoriale après réforme territoriale, regroupement forcé après regroupement forcé, nos communes ont déjà perdu l'essentiel de leurs compétences et de leurs moyens. En 4 ans les dotations ont baissé de 11 milliards d'euros, Et comme si cela ne suffisait pas, le 17 juillet 2017, le Président Macron a annoncé lors d'une « conférence des territoires » au Sénat, la suppression de la taxe d'habitation sur 3 ans et une nouvelle ponction de 13 milliards sur les ressources des collectivités territoriales, ainsi que la diminution du nombre d'élus municipaux (alors que 500 000 sont des bénévoles), qui va affecter d'abord les petites communes rurales.

Trop c'est trop !

C'est la mort des communes qui est programmée. L'heure est venue de nous rassembler sur des bases claires :

Aussi, les élus de la commune de Noailly proclame :

- Non à la réduction du nombre d'élus municipaux.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 27/10/17
publication le 27/10/17

- Non à la suppression de la taxe d'habitation, seule ressource propre de nos communes.**
- Non à une nouvelle ponction de 13 milliards sur les ressources des collectivités territoriales.**
- Oui à la défense de la démocratie communale**
- Oui à la reconquête de la libre administration des communes et des moyens de**

l'exercer.

La légitimité est de notre côté !

24 octobre 2017

Forum transport scolaire : (Mme Papot-Liberal)

21 000 élèves empruntent les 51 lignes de transports (dont 31 sont de la compétence de RA) – il y a 500 points d'arrêts (271 sont gérés par RA – 226 sont actifs et 116 dit dangereux dont 75 % ne disposent d'aucun équipement) – les élus ont fait remarquer qu'à la rentrée des enfants restaient debout !

Les points abordés étaient la simplification du règlement, faire des arbitrages indispensables et leur mise en œuvre (offre / points d'arrêts / organisation interne) – RA présentera des scénarii concernant ces points.

Questions diverses

- * Fibre : réunion publique le vendredi 1^{er} décembre à 18 h 30 à la MTL
- * Demande d'un administré pour exonération sur 8 ans de TF pour les vergers – le conseil reporte sa décision
- * Raccordement télécom dans l'impasse de Pinty pour la dernière construction
- * Sanitaire PMR école élémentaire : les travaux ont démarrés le 30/10– découverte d'un puits qui sera condamné
- * Chapelle : les travaux sont en cours et devront être terminés pour mi novembre
- * Formation 1^{er} secours aux agents communaux: organisée par la Croix Rouge en coordination avec Groupama (M. Margotton)
- * Il est signalé qu'une entreprise ramasse le sable Chemin de Beauvallon lequel forme une petite plage le long de la rivière la Teysonne alors que c'est un lieu prisé des familles et surtout des enfants – à surveiller
- * Le comité des Fêtes demande s'il est prévu l'élargissement de la terrasse devant la véranda de la MTL. Il précise aussi qu'une marche organisée par plusieurs associations de la commune devrait voir le jour le 14 janvier et sollicite la gratuité de la salle.
- * Problème de compteur d'eau au Lot Beauvallon pour les maisons du Toit Familial car ils sont sur le domaine public – Veolia sera contacté
- * Adressage : les propriétaires doivent fournir un justificatif aux divers organismes pour modifier leur adresse (une copie du courrier envoyé par la mairie suffit) – les panneaux doivent arriver début novembre.

La séance est levée à 23 h 15